



Grille des sanctions disciplinaires

Fautes individuelles		Quantum maximum			Période probatoire		
		Sans circonstance particulière	Avec circonstances aggravantes	Avec circonstances très aggravantes			
A	Atteintes aux personnes						
	1	Invectives, contestations répétées, attitude incorrecte, gestes déplacés...	2 dates	3 dates	5 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	2	Injures, atteintes à la considération, gestes obscènes...	3 dates	5 dates	8 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	3	Menaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude agressive, tentative de coup...	5 dates	8 dates	1 an	modulable jusqu'à 1 an	
	4	Propos ou comportement raciste ou discriminatoire...	6 dates	12 dates	2 ans	1 an non modulable	
	5	Brutalités, coups, crachats...	12 dates	1 an	3 ans	1 an non modulable	
	6	Agression...	1 an	3 ans	Radiation	2 ans non modulables ►	
	7	Harcèlement, y compris en ligne (cyberharcèlement)	Radiation			2 ans non modulables ►	
	8	Atteintes de toute nature à caractère sexuel	Radiation			2 ans non modulables ►	
9	Épreuves imposées, ritualisées, ostracisantes ou humiliantes (notamment bizutage ou incitation au bizutage)	Radiation			2 ans non modulables ►		
B	Atteintes aux biens et aux espaces réservés						
	1	Pénétration sur l'aire de jeu non autorisée	3 dates	6 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	2	Utilisation inappropriée de matériel de banc (bouteilles, colle...)	3 dates	6 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	3	Lancer de projectiles, de pétards...	3 dates	9 dates	1 an	1 an non modulable	
4	Pénétration dans un local réservé, dégradations matérielles ou des biens	6 dates	1 an	3 ans	1 an non modulable		
C	Atteintes à l'éthique du sport						
	1	Absence sans justificatifs probants à une réunion à laquelle est convoqué un licencié ou absence ou retard de réponse à une demande d'information ou de rapport	3 dates	6 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	2	Manquement à la charge du responsable de la salle ou de l'espace de compétition (RSEEC) ou d'un dirigeant pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour assurer le bon ordre et le respect des acteurs et de leurs biens	6 dates	9 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	3	Manquement à sa charge pour l'établissement d'une feuille de match, négligences administratives, refus de signer la feuille de match	6 dates	9 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	4	Refus de sélection ou aide ou incitation au refus de sélection	6 dates	12 dates	1 an	modulable jusqu'à 1 an	
	5	Non respect des décisions territoriales ou fédérales	6 dates	12 dates	1 an	modulable jusqu'à 1 an	
	6	Interruption volontaire, temporaire ou définitive d'un match (refus individuel par l'officiel responsable de mener un match à son terme)	9 dates	1 an	2 ans	1 an non modulable	
	7	Non respect d'une règle élémentaire de sécurité en matière sanitaire ou médicale	12 dates	1 an	2 ans	1 an non modulable	
	8	Manquement à l'obligation d'honorabilité – encadrant sans avoir fourni l'attestation d'honorabilité	Retrait de licence (saison en cours)		1 an	2 ans	1 an non modulable
	9	Honorabilité – Manquement à l'obligation de signalement pour un licencié encadrant	1 an	2 ans	3 ans	1 an non modulable	
	10	Communication à des tiers de tout ou partie d'un dossier disciplinaire ou de réclamations et litiges	1 an	2 ans	3 ans	1 an non modulable	
	11	Fraude sur constitution de licence ou d'un dossier, sur l'établissement d'une feuille de match, corruption, atteinte à l'intégrité ou à l'éthique...	2 ans	3 ans	Radiation	2 ans non modulables ►	
	12	Non respect de la réglementation en matière de paris sportifs	2 ans	3 ans	Radiation	2 ans non modulables ►	
13	Manquement à l'obligation d'honorabilité – fraude ou fausse déclaration en matière d'attestation d'honorabilité	Radiation			2 ans non modulables ►		
D	Fautes collectives						
	Atteintes aux personnes, aux biens et aux espaces réservés						
	Club pour son public	1	Invectives, gestes déplacés ou obscènes, injures, atteintes à la considération de la part du public...	2 dates huis clos	4 dates huis clos	8 dates huis clos	modulable jusqu'à 1 an
		2	Menaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude agressive de la part du public, lancer de projectiles, de pétards... pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu...	3 dates huis clos	6 dates huis clos	12 dates huis clos	modulable jusqu'à 1 an
		3	Propos ou comportement raciste ou discriminatoire du public, pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu avec coups, dégradations matérielles ou des biens...	6 dates huis clos	12 dates huis clos	Radiation	2 ans non modulables ►
4		Utilisation par le public d'armes, d'explosifs ou d'animaux...	1 an huis clos	3 ans huis clos	Radiation	2 ans non modulables ►	
Club pour l'équipe concernée	5	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups	8 points retrait	12 points retrait	20 points retrait	modulable jusqu'à 1 an	
E	Atteintes à l'éthique du sport						
	1	Manquement à la charge du club ou du groupement sportif pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour assurer le bon ordre et le respect des acteurs et de leurs biens	5 dates huis clos	12 dates huis clos	1 an huis clos	modulable jusqu'à 1 an	
	2	Non transmission d'un dossier administratif par FFHandball, LNH, ligue, comité	500€	1 000€	2 000€	1 an non modulable	
	3	Non respect des décisions territoriales ou fédérales	1 000€	3 000€	5 000€	1 an non modulable	
	4	Fraude collective sur constitution de licence ou d'un dossier, sur l'établissement d'une feuille de match, corruption...	3 000€	5 000€	Non réaffiliation	1 an non modulable ►	
5	Interruption volontaire, temporaire ou définitive d'un match (refus collectif de mener un match à son terme)	3 000€	6 000€	Non réaffiliation	1 an non modulable ►		

► Pas de période probatoire si radiation ou non réaffiliation





Circonstances	
Circonstances atténuantes	Notion de première faute
	Action en réflexe, en revanche ou après provocation
	Faits commis sous contrainte ou par incitation...
Circonstances aggravantes	Après le coup de sifflet final, voire très longtemps après ce dernier
	Avant ou après le match, dans des espaces virtuels publics (réseaux sociaux)
	La victime est un juge (arbitre, délégué, etc.), un officiel de la FFHandball, un officiel de table ou un RSEC
	Injures ou/et coups lors d'une pénétration non autorisée collective sur le terrain de licenciés du banc
	Abus de pouvoir par personne ayant autorité
	Faits commis par personne ayant responsabilité
	Première récidive en période probatoire ou réitération
Arrêt de travail ou d'activité de moins de 8 jours pour la ou les victimes...	
Circonstances très aggravantes	Double ou triple récidive
	La victime est un jeune juge arbitre ou jeune dirigeant en formation
	Arrêt de travail ou d'activité de plus de 8 jours pour la ou les victimes...

Précision importante : la liste **non exhaustive** des circonstances atténuantes, aggravantes ou très aggravantes n'est donnée ici qu'à titre **indicatif** ; il appartient à chaque commission de discipline de décider, au vu des circonstances d'espèce de chaque dossier, s'il y a lieu de retenir ou pas un ou plusieurs éléments atténuants, aggravants ou très aggravants.

